

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

complémentaire à l'observation de la Commission de gestion concernant le personnel du Centre de biométrie

1 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

2ème observation

La Commission de gestion a constaté un déséquilibre entre le nombre de collaborateurs engagés par l'Etat pour faire fonctionner le Centre de biométrie et celui du personnel engagé par une entreprise de travail intérimaire.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer une meilleure répartition du travail entre personnel fixe et personnel intérimaire.

Réponse

A la suite du refus de la Commission de gestion d'accepter la réponse donnée au sujet du personnel du Centre de biométrie, le Conseil d'Etat propose à son intention le complément suivant:

Lors d'une discussion intervenue le 18 juillet 2011 entre le chef du SPEV et le chef du SPOP, il a été convenu que la problématique du rééquilibrage des ressources fixes et temporaires au Centre de biométrie ferait l'objet d'une demande au Conseil d'Etat, permettant à celui-ci de se positionner face au Grand Conseil.

Sur la base des arguments avancés, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser 1 poste provisoire et de créer 5 postes au titre d'internalisation de prestations réalisées par les intérimaires du Centre.

Cette mesure permet de porter à 13 ETP le socle de collaborateurs fixes du Centre de biométrie et constitue une première étape vers un meilleur rapport entre ces deux catégories de personnel.

En 2013, le Conseil d'Etat sera en mesure de réexaminer de manière plus pointue le bon équilibre des forces pour un fonctionnement harmonieux du Centre de biométrie. L'année 2013 correspondra en effet à une période de forte intensité liée à l'échéance progressive des anciens passeports et à des demandes plus régulières de titres de séjour biométrique pour étranger (procédure introduite au 1^{er} janvier 2011). Le Conseil d'Etat bénéficiera dès lors du recul nécessaire pour fixer les moyens dont il aura besoin pour assumer les conséquences des nouvelles missions conférées au Centre suite à l'introduction de nouveaux textes légaux.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 novembre 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean